



Enseignement Facultatif du Chant Choral

publié le 07/09/2023

Descriptif :

L'enseignement facultatif de chant choral (2 heures / semaine) s'adresse à tous les élèves de collège qui souhaitent chanter et s'engager dans un projet choral et artistique.



L'enseignement du chant choral (la chorale) aura lieu tous les mardis de 13h00 à 14h00 et vendredis de 12h00 à 13h00.

La première séance est le **vendredi 8 septembre de 12h00 à 13h00**, salle de musique.

Ne pas hésiter à se rapprocher du professeur d'Education musicale, M. MURAT, pour l'inscription et obtenir des informations complémentaires.

Trois séances d'essai permettent à chaque élève qui le souhaite, de venir essayer avant de s'engager sur l'année scolaire.